



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00

greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/23

Demande de crédit de CHF 119'000.– TTC pour la réalisation d'un trottoir le long du chemin du Collège et pour le trottoir traversant au carrefour du chemin de la Repentance

Responsable du dossier : Michael Müller, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Dans le cadre de la construction de deux immeubles de logements sur la parcelle n°784 située au chemin du Collège, la réalisation d'un trottoir a été intégrée au projet et au dossier d'enquête publique du 22 septembre 2020.

Ce trottoir sert de cheminement protégé pour les usagers du quartier en général et pour l'accès à l'école en particulier. Ce trottoir s'intègre dans le projet prévoyant la continuité de la liaison piétonne jusqu'à l'école (plans annexés).

L'emprise nécessaire à ce trottoir a été, après négociation, obtenue gratuitement auprès des promoteurs des nouveaux immeubles. Une servitude de passage publique et pour tous véhicules en faveur de la Commune de Chavannes-de-Bogis est en cours d'inscription auprès du Registre Foncier.

Dans un souci de cohérence, un second tronçon vient se greffer à celui du trottoir le long du chemin du Collège. Il s'agit de la réalisation d'un trottoir traversant au niveau du carrefour entre le chemin du Collège et celui de la Repentance jusqu'à l'armoire électrique de la Romande Energie.

B. Description des travaux prévus

Les aménagements prévus ont les caractéristiques suivantes :

- En raison du gabarit étroit de la chaussée du Chemin du Collège, la délimitation physique entre la zone piétonne et la chaussée sera faite par une bordure franchissable de six centimètres de hauteur.
- Le trottoir entre la route de Bogis-Bossey et le chemin de la Repentance a une longueur de 80 mètres.
- Le trottoir traversant à la hauteur du chemin de la Repentance a une longueur de 15 mètres.
- La reprise des eaux de ruissellement sera gérée en fonction des pentes et des dévers des aménagements existants et projetés.
- Le tirage d'un tube PE 60/72 y compris socle béton pour pose de deux luminaires équipés de LED d'une hauteur de 87 cm éclairera le trottoir vers le bas.

C. Coûts des travaux

Le montant des travaux indiqué ci-dessous est basé sur des devis transmis par Swissroc Construction SA le 17 février 2023. Il comprend la réalisation des deux projets (trottoir + trottoir traversant).

Le montant estimatif total des travaux s'élève à CHF 119'000.– TTC. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

Travaux de génie civil y compris honoraires Swissroc pour projet et direction générale des travaux	CHF	66'598.–
Eclairage chemin du Collège	CHF	10'252.–
Abribus (1/2), fourniture et pose	CHF	11'500.–
Honoraires ingénieurs	CHF	9'500.–
Honoraires géomètre	CHF	6'800.–
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	5'300.–
		<hr/>
Montant brut HT	CHF	109'950.–
TVA 7.7 %	CHF	8'466.15
		<hr/>
Montant total TTC (arrondi) :	CHF	119'000.–
		<hr/>

D. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu le préavis municipal N° 2/23 relatif à la demande de crédit de CHF 119'000.– TTC pour la réalisation d'un trottoir le long du chemin du Collège et pour le trottoir traversant au carrefour du chemin de la Repentance
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 119'000.– TTC** pour la réalisation d'un trottoir le long du chemin du Collège et pour le trottoir traversant au carrefour du chemin de la Repentance ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 119'000.–, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
3. d'amortir cette somme par le compte « Fonds de réserve constructions futures ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



Alain BARRAUD
Syndic



Sabrina GALASSO
Secrétaire municipale

Annexe : plans projet futur chemin du Collège